



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÉRATION N°2024/181

**Objet : Aménagement et valorisation des rives de Seine dans le cadre du projet Ris en Seine : Autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer et à déposer la demande de Permis de construire valant démolition - Construction d'une Base nautique dite « Maison de la Seine », sise sur la parcelle BH2, BH 3 et BH13 chemin de halage**

### Séance du mercredi 26 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 20 juin 2024, se sont réunis au nombre de 26, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

#### Nombre de membres

En exercice : 35  
Présents à la séance : 26  
Excusés  
représentés : 8  
Absent : 1

\* Arrivée à 18h35 au cours de la présentation du point n°3

\*\* Arrivé à 18h38 au cours de la présentation du point n°3 et a quitté la séance à 21 h 26 en confiant son pouvoir à S. Van Waerbeke

\*\*\* A quitté la séance à 20 h 40 au cours de la présentation du point n°10

\*\*\*\*A quitté la séance à 20 h 40 au cours de la présentation du point n°10

\*\*\*\*\* A quitté la séance à 20 h 45 au cours de la présentation du point n°10

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg\*, Sofiane Seridji\*\*\*\*, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené\*\*\*, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi\*\*, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Nouredine Siana, Séverin Yapo\*\*\*\*, Dounia Lebik, Pierrick Brousseau, Yvrose Jameau, Christian Amar Henni, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Christine Tisserand

#### **Excusés représentés :**

Souad Medani à Stéphane Raffalli, Fabrice Deraedt à Aurélie Monfils, Annabelle Mallet à Gilles Melin, Claudine Cordes à Serge Mercieca, Nejla Toptas à Marcus M'Boudou, Jérémy Kawouk à Sémira Le Querec, José Peres à Christian Amar Henni, Claude Stillen à Christine Tisserand

#### **Absent :**

Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

2024/

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
26 juin 2024  
DÉLIBÉRATION  
N°2024/181

**Objet : Aménagement et valorisation des rives de Seine dans le cadre du projet Ris en Seine : Autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer et à déposer la demande de Permis de construire valant démolition - Construction d'une Base nautique dite « Maison de la Seine », sise sur la parcelle BH2, BH 3 et BH13 chemin de halage**

Travaux

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de l'Urbanisme, L451-1, R 421-14,

**VU** la délibération n°2007/64 du 27 septembre 2007 relative au maintien du permis de démolir,

**VU** la délibération n°2022/042 du 15 février 2022 relative à l'information au Conseil municipal quant à la désignation des lauréats, l'attribution des marchés et la signature des pièces des lots n°1 et n°2 dans le cadre du projet d'aménagement et de valorisation des rives de Seine : Ris en Seine,

**VU** la décision 2022/270 en date du 20 juillet 2022 portant attribution du lot n°1 pour l'opération d'Aménagement et de valorisation des rives de Seine dans le cadre du projet Ris en Seine

**VU** la délibération n°2024/180 du 26 juin 2024, relative à la validation de l'avant-projet définitif du lot 1 : Base nautique dite « maison de la seine »,

**VU** l'avis favorable du Bureau municipal,

**VU** l'avis de la Commission Aménagement, Cadre de vie, Ecologie en date du 19 juin 2024,

**CONSIDERANT** l'actuelle vétusté de la base nautique et de la nécessité de sa reconstruction afin de l'inscrire pleinement dans le projet des berges de seine et de répondre aux actuelles normes, tant en matière d'accessibilité qu'en matière de sécurité,

**CONSIDERANT** que l'avancée du projet nécessite le dépôt d'une demande de permis de construire valant démolition pour cet équipement,

2024/

## APRÈS DÉLIBÉRATION

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et à déposer la demande de permis de construire valant démolition pour une nouvelle base nautique, dite « Maison de la Seine », sur la parcelle BH2, BH 3 et BH13.

ADOPTE PAR 30 VOIX POUR  
ET 1 ABSTENTION  
(C. Stillen)

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité

Le caractère exécutoire de  
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 04 JUIL. 2024

Publié le : 04 JUIL. 2024

Notifié le :

La présente décision peut  
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal  
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois  
à compter de sa  
publication et de sa  
notification.



2024/

2024 07 04